

**SYSTÈMES
ÉLECTORAUX****1. Introduction****2. Tour d'horizon****2.1 SYSTÈMES
MAJORITAIRES****2.1.1) Uninominal à
un tour****2.1.2) Plurinominal à
un tour****2.1.3) Uninominal à
majorité absolue****2.1.3.1) À deux tours
**2.1.3.2) Scrutin
préférentiel******2.2
REPRÉSENTATION
PROPORTIONNELLE****2.2.1) Scrutin de
listes****2.2.2) Proportionnelle
personnalisée****2.2.3) Vote unique
transférable****2.3 SYSTÈMES
HYBRIDES****2.3.1) Systèmes
électoraux mixtes****2.3.2) Vote unique
non-transférable****3. Systèmes
électoraux sur la
planète****Description des systèmes électoraux****1. Introduction****2. Tour d'horizon des principaux systèmes électoraux****2.1) Systèmes majoritaires****2.1.1) Scrutin majoritaire uninominal à un tour****2.1.2) Scrutin majoritaire plurinominal à un tour****2.1.3) Scrutin majoritaire uninominal à majorité absolue****2.1.3.1) Scrutin majoritaire à deux tours****2.1.3.2) Mode de scrutin préférentiel****2.2) Systèmes de représentation proportionnelle****2.2.1) Scrutin de listes****2.2.2) Représentation proportionnelle personnalisée****2.2.3) Vote unique transférable****2.3) Systèmes hybrides****2.3.1) Systèmes électoraux mixtes****2.3.2) Vote unique non-transférable****3. Répartition des différents systèmes électoraux sur la planète****4. Sources bibliographiques****1. Introduction**

Brièvement, un système électoral peut être défini comme étant l'ensemble des mécanismes dont s'est doté un pays, une nation ou un territoire lesquels lui permettent de traduire le vote de son électorat en sièges attribués à des partis politiques ou représentants au sein de son parlement.

Chacun des systèmes électoraux des quelques 200 pays et territoires de la planète possède ses particularités propres. Toutefois, pour nous en faciliter la compréhension, on peut les regrouper sous 3 grandes familles : les systèmes majoritaires, les systèmes de représentation proportionnelle et les systèmes qui se situent à mi-chemin entre les deux premiers et que nous qualifierons de systèmes hybrides.

Ces familles se distinguent les unes des autres selon la correspondance qui existe entre le pourcentage des sièges parlementaires attribués aux partis politiques et le pourcentage des votes qu'ils ont obtenu lors de l'élection. C'est ainsi qu'un système électoral est purement proportionnel si la correspondance entre ces deux pourcentages est parfaite. Tout en gardant à l'esprit qu'un mode de scrutin n'est qu'un des facteurs (très important certes mais toutefois pas le seul) à influencer la représentation nationale au parlement, on note que les systèmes majoritaires sont moins proportionnels que les systèmes hybrides qui, eux, le sont moins que les systèmes de représentation proportionnelle. Dans un système électoral purement proportionnel, un parti politique ayant obtenu 15% des votes de l'électorat se verra alors attribuer 15% des sièges au